

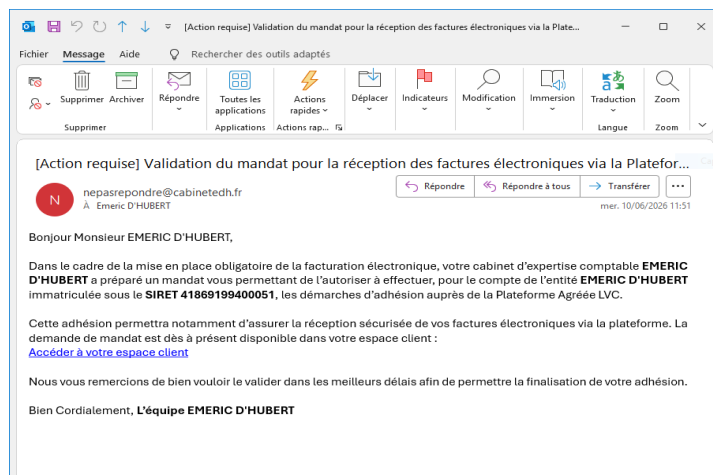


Notre plateforme **iSuite EDH** intègre, la **plateforme agréée LVC**, Le Village Connecté, proposée par **ACD** <https://village-connecte.fr/la-plateforme-agreee-lvc>

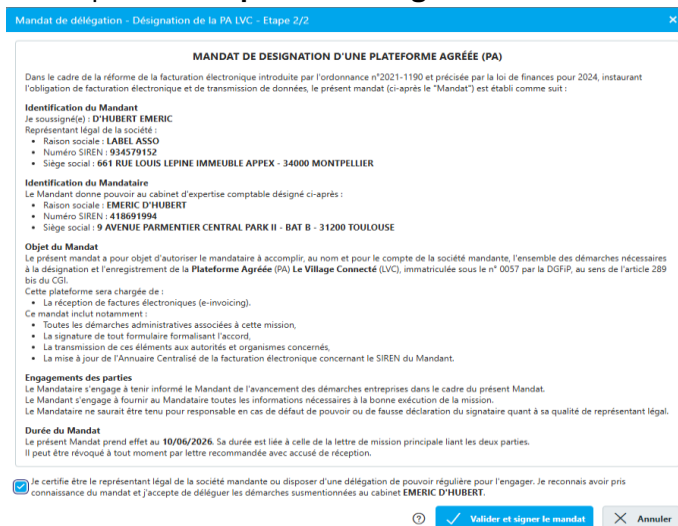
Dans la perspective de la mise en place de la réforme de la facture électronique prévoyant l'inscription **obligatoire** à une plateforme agréée à partir du **1^{er} septembre 2026**, nous vous proposons de procéder dès aujourd'hui à cette inscription.

Pour cela, rien de plus simple ! il vous suffit de suivre notre démarche **en 3 clics** :

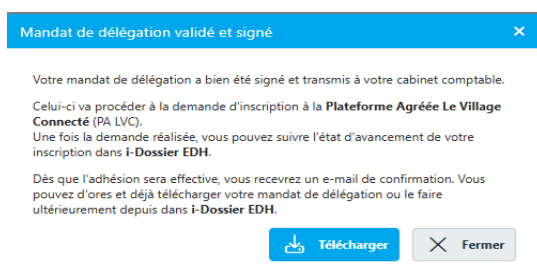
- ✓ Connectez-vous à votre espace **iSuite EDH** via le lien que vous allez recevoir par notre mail nepasrepondre@cabinetedh.fr ou via l'onglet « connexion » du site www.cabinetedh.fr



- ✓ Prendre connaissance du mandat de représentation que vous nous confiez pour procéder à votre inscription sur la **plateforme agréée LVC**



- ✓ Valider et signer électroniquement le mandat de représentation confié au **cabinet EDH**



Voilà, vous êtes prêt pour le **1^{er} septembre 2026** !

Combien ça coûte ?

L'inscription à **la plateforme agréée LVC** vous donne accès au module **iF iFacture** disponible dans votre espace **iSuite EDH**, accessible depuis votre PC, votre smartphone ou votre tablette.

L'accès au module **iF iFacture** est **totalelement gratuit** jusqu'à **120 factures émises et reçues**, par an pour tous les abonnés à l'un des modules **iSuite EDH** suivant :

-  iGED,
-  iComptes
-  Comptabilité Web
-  iPaie
-  MEG

Pour les non-abonnés, l'accès au module **iF iFacture** est **gratuit** jusqu'à **60 factures émises et reçues**, par an.

Au-delà de 120 factures émises et reçues (ou 60 factures pour les non-abonnés), l'accès au module **iF iFacture** sera facturé provisionnellement **50 € HT/an jusqu'à 500 factures émises et reçues annuellement**. Ce tarif forfaitaire de 50 € HT/an sera appliqué par tranche de 500 factures annuelles supplémentaires.

Votre inscription à **la plateforme agréée LVC** est résiliable par trimestre civil, sous réserve du respect d'un délai de notification pour courrier simple ou par mail, d'un jour avant le début du trimestre civil concerné. Tout trimestre entamé est dû.

N'hésitez plus, confiez-nous dès à présent le mandat et nous nous occupons de tout. Quel que soit votre volume de facture, **le service est gratuit jusqu'au 1^{er} septembre 2026 !**

Vous rencontrez une difficulté :

- ❖ Vous ne recevez pas le mail de validation du mandat,
- ❖ Vous ne parvenez pas à vous connecter sur votre espace **iSuite EDH**,
- ❖ Vous voulez connaître le nombre de factures émises et reçues de votre entreprise,
- ❖ Vous n'avez pas de logiciel de facturation compatible avec la norme **FacturX**,

Un seul réflexe, appelez votre interlocuteur ou votre interlocutrice habituel.

